

2954

85 B 276

17

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 10 MAI 2001**

SUR LE TROISIEME POINT A L'ORDRE DU JOUR

18 heures - Une interruption de séance est effectuée pour permettre le déroulement de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

19 heures – Reprise du Conseil

La formule d'administration du club à Directoire et Conseil de Surveillance ayant été maintenue par l'Assemblée Générale Extraordinaire, il est proposé au Conseil, la désignation des Membres du nouveau Directoire :

Après en avoir délibéré, le Conseil nomme en qualité de membres du Directoire, Messieurs Henri CLAMENS, Pierre BARLAGUET et Denis VERMELOUX en lieu et place de Messieurs ARNOUX, ALLAYAUD et IGHID, démissionnaires. Le poste précédemment occupé par Monsieur OLIVIER est laissé vacant.

Le Conseil de Surveillance nomme Monsieur Henri CLAMENS en qualité de Président du Directoire. Le Président du Directoire représente la SAEMS dans ses rapports avec les tiers.

Le Président et les Membres du nouveau Directoire sont nommés pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2003.

Le Président du Conseil de Surveillance
Aimé LANDES

